



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2011
A 20 H 00
A
VILLERS-LES- POTS

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : Mesdames et Messieurs S Perron, G Esmonin, R Langlois, J Raymond, C Lapostolle, C Compayré, V Perez, MP Triat, JM Boisselier, M Zrizou, V Engelhard (suppléante), M Jeannot, B Hacquin (suppléant), JL Landry, G Bruley, M Sordel, D Girard, D Canavero, M Bourdon, F Collin (suppléant), M Brulé, MF Sordel, G Baudin, JP Morin, JP Vadot, B Bouju, A Rossignol, J Anceau, C Marin, A Mathiron, S Sordel, H Hélié-Barbié, C Seichon, J Dananchy, S Sgrillo, C Vautier, J Rousseau, E Feuillebois.

Représentés : Mesdames et Messieurs J Combépine (procuration à C Lapostolle), JP Moindrot (procuration à MP Triat), M Lassagne (procuration à C Compayré), S Varlet (procuration à V Perez), A Joly (procuration à D Canavero), P Oudot (procuration à G Baudin), S Gateau (procuration à JP Vadot), Y Tannière (procuration à JP Morin), D Maréchal (procuration à D Girard), C Boillaud (procuration à J Dananchy).

Absents : Mesdames et Messieurs M Godard, D Méry, P Goudé, N Roussel, J Vadot, G Donolo, JP Curie, Y Strubel, F Deloy, B Jovignot, C Boillaud.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre Morin

QUESTION N° 1

SUJET : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2011

Le Conseil Communautaire, après modifications, adopte par 47 voix pour 1 abstention le compte rendu de la séance du 12 juillet 2011.

QUESTION N° 2

SUJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET et du 15 SEPTEMBRE 2011 (présentation en séance)

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Bureau Communautaire prises en vertu de la délégation du Conseil Communautaire.

QUESTION N° 3

SUJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (présentation en séance)

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Président prises en vertu de la délégation du Conseil Communautaire.

QUESTION N° 4

SUJET : AMENAGEMENT ET ANIMATION DU TERRITOIRE
PAYS PLAINE DE SAÔNE VINGEANNE
BILAN A MI-PAROURS ET AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PAYS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du bilan à mi-parcours et approuve l'avenant n °1 fixant les nouvelles orientations et actions du Contrat de Pays Plaine de Saône Vingeanne 2008-2013,
- Autorise le Président à le signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

QUESTION N° 5

SUJET : AMENAGEMENT ET ANIMATION DU TERRITOIRE
PAYS PLAINE DE SAÔNE VINGEANNE
PROGRAMME D'ACTION PREVISIONNEL ET BUDGET 2012

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les orientations et actions du Pays Plaine de Saône Vingeanne présentées pour l'année 2012, ainsi que le budget correspondant.

QUESTION N° 6

SUJET : ADMINISTRATION GENERALE
SIGNALISATION TOURISTIQUE DES VELOROUTES / CONVENTION DE MANDAT AVEC LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONTAILLER SUR SAONE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la convention de mandat, avec la Communauté de Communes du canton de Pontailleur-sur-Saône, portant sur la conception et la mise en place de la signalisation touristique à l'échelle du Pays de Plaine de Saône Vingeanne,
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

QUESTION N° 7

SUJET : ADMINISTRATION GENERALE
PARCOURS ECO-PAGAYEUR / CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la nouvelle convention tripartite de mise à disposition du parcours éco-pagayeur sur la Saône valable jusqu'au 31 décembre 2012 avec la Ligue de l'Enseignement de Côte d'Or et le Comité Régional de Bourgogne de Canoë Kayak,
- Autorise le Président à la signer ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

QUESTION N° 8

SUJET : RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATIONS DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL, SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA COTE D'OR

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Accepte la majoration tarifaire proposée, à effet du 1^{er} janvier 2012, par le nouveau Groupement GRAS SAVOYE CNP,
 - ✓ Le taux de cotisation pour les agents CNRACL sera porté à 5,95 % de la masse salariale (au lieu de 5,30 %) pour la souscription de l'ensemble des risques avec application d'une franchise maladie ordinaire de 10 jours par arrêt ou 30 jours cumulés, franchise applicable quelle que soit la durée de l'arrêt.
 - ✓ Le taux de cotisation pour les agents relevant de l'IRCANTEC sera porté à 1,35 % de la masse salariale (au lieu de 1,25 %) pour la souscription de l'ensemble des risques avec application d'une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt, franchise applicable quelle que soit la durée de l'arrêt.
- Autorise le Président à signer les actes correspondants.

QUESTION N° 9

SUJET : ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR
ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUXONNE VAL-DE-SAÔNE
RELATIVE AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la convention et son échancier avec le Département de la Côte d'Or, relative au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques,
- Autorise le Président à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

QUESTION N° 10

SUJET : ENVIRONNEMENT

CONVENTION D'ADHESION RELATIVE A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DECHETS DE PAPIERS VISES AVEC ECOFOLIO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant consolidé à la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets de papiers visés avec EcoFolio,

Autorise le Président à le signer électroniquement ainsi que tout document relatif à cette affaire.

QUESTION N° 11

SUJET : FINANCES

BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°2/2011

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, et de chacun de leurs chapitres le projet de décision modificative n°2/2011 du budget principal de la Communauté de Communes.

QUESTION DIVERSE N°1

SUJET : RESSOURCES HUMAINES

VŒU RELATIF AU RETABLISSEMENT DU TAUX PLAFOND DE 1% DE COTISATION PAR LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX AU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix pour, 2 voix contre et 18 abstentions, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Affiché le 11 OCTOBRE 2011

Le Président,

AUXONNE
VAL DE SAÛNE

Jean Paul VADOT

